



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

## **Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine -  
– VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre –  
DERVOUT Dominique - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel -  
LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN  
Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent -  
JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita –  
DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN  
Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle –  
CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Régine SCAER JANNEZ

- Muriel LE GAC à Olivier BELLEC

- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 juin 2015

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

**DECISION  
BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE  
PORT DE POULDOHAN**

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....26

Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Monsieur Le Maire indique que le montant des travaux sur les mouillages a été sous-estimé de 3 200 €. Il faut donc prendre une décision modificative pour augmenter les crédits du chapitre 21 de 3 200 €.

En dépenses d'investissement, le compte 2154 « acquisition de matériel » est augmenté de 3 200 € et en recette d'investissement le compte 1641 « emprunt » est augmenté du même montant.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
D 2154	Acquisition de matériel	+3 200 €	R 1641	Emprunt	+3 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix, approuve cette décision budgétaire modificative.  
Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 25 juin 2015  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

